



## Motion du conseil syndical du SNUDI-FO 53



*A l'attention de l'intersyndicale SNUDI-FO 13 – SNUipp-FSU 13 – SE-UNSA 13 – CGT éduc'action 13 – SUD éducation 13 – CNT 13*

*A l'attention des 100 premières écoles marseillaises refusant l'expérimentation Macron.*

Chers camarades, chers collègues,

Nous avons pris connaissance de l'appel des 100 écoles marseillaises qui refusent l'expérimentation Macron qui prévoit de charger les directeurs et directrices du recrutement des enseignants de l'école et de la mise en place des fonctionnements et des rythmes scolaires école par école en lien avec les « acteurs extrascolaires ».

Nous avons pris connaissance du communiqué intersyndical SNUDI-FO 13 – SNUipp-FSU 13 – SE-UNSA 13 – CGT éduc'action 13 – SUD éducation 13 – CNT 13, qui demande « *l'abandon du projet d'expérimentation de contractualisation des moyens et de recrutement par les directeurs d'école.* »

Réunis en conseil syndical ce mercredi 17 novembre, nous avons discuté de cette situation. **Nous le savons, si ce dispositif voyait le jour à Marseille, il serait en toute logique mis en place partout en France !** Avec cette expérimentation, qu'advierait-il des enseignants qui ne seraient pas recrutés ? Qu'advierait-il des enseignants déjà en place dans les écoles où les expérimentations seraient mises en œuvre ? Qu'advierait-il de la diversité des élèves dans nos écoles ?

Vous avez raison de refuser cette expérimentation, vous avez raison de refuser l'explosion du cadre de l'Ecole républicaine ! Vous avez raison de vous organiser et d'agir. Sachez que nous vous soutenons.

De notre point de vue, ces expérimentations s'articulent parfaitement avec les conclusions du Grenelle, avec la loi Rilhac ou avec les GDDE qui anticipent l'application de la loi Rilhac et qui s'organisent encore dans quelques départements.

En conférant aux directeurs une délégation de compétence d'autorité académique et une autorité fonctionnelle, en attribuant aux conseils d'école un pouvoir décisionnaire, la loi Rilhac, si elle n'était pas mise en échec, va bouleverser le fonctionnement de l'école, dans la logique des expérimentations Macron.

A travers cette motion, nous exprimons aussi notre détermination à obtenir l'abandon de ces projets. Nous voulons garder notre statut de fonctionnaire pour conserver l'école de la République garante de l'égalité de traitement entre les usagers.

Nous faisons connaître cette motion à tous les collègues de nos écoles dans le département de la Mayenne, et nous les invitons eux aussi à discuter et à prendre collectivement position contre ces tentatives de dislocation de l'école publique.

Avec tout notre soutien,

Les 23 professeurs des écoles du conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

*A Laval le 17 novembre 2021*

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – Facebook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53